



quel est la procédure à suivre pour la garde d'un bébé?

Par **nadoune**, le **05/12/2010 à 21:09**

Bonjour!

voilà j'aimerais savoir concrètement ce que je dois faire.

mon ex ami et moi sommes séparé depuis fin avril, avant la naissance de notre fils qui va avoir 4 mois .

C'est moi qui est souhaité cette séparation car c'était extrêmement conflictuel avec mon ex .

Nous avons convenu que dès que possible il pourrai prendre notre fils un week end sur deux et également venir le voir a mon domicile deux soir par semaine après son travail.Ce qui a été fait. mais les conflits entre nous prenant encore de l'ampleur je refuse maintenant qu'il vienne chez moi.Il prend toujours notre fils un week end sur deux mais je ne veux pas le voir chez moi a un autre moment que celui là(quand il vien prendre le petit et le ramener).

Il me dit avoir pri contact avec un avocat.Un avocat peut il me forcer a le recevoir chez moi? ou pire lui attribuer la garde?

merci de m'aider à y voir plus clair!

Par **Laure11**, le **05/12/2010 à 21:39**

La meilleure solution est de saisir le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Le JAF statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et sur le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.